

DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE !

Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), vous pouvez désormais déposer certaines demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne :

- certificats d'urbanisme d'information (A) et opérationnel (B)
- déclaration préalable
- permis de démolir



dépôt du dossier
à tout moment,
plus besoin de
se déplacer en
mairie



plus
de papier à
imprimer



suivi en
temps réel
de la
demande



archivage
de l'ensemble
des demandes
déposées

à noter qu'il est toujours possible de déposer vos demandes directement au service urbanisme ou par courrier adressé à la commune où se situe le projet.

Rdv sur www.cceg.fr
rubrique vos services > urbanisme
> guichet d'urbanisme en ligne